

Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles (CIRHM) MONTANT MAXIMAL DE 50 000\$

CONFIRMEZ QUE VOUS ÊTES ADMISSIBLES EN COCHANT LES CASES SUIVANTES :

<input type="checkbox"/>	Vous aviez des coûts de rénovation pour créer un logement secondaire dans le logement ou sur la propriété.
<input type="checkbox"/>	La rénovation a été achevée au cours de l'année d'imposition pour laquelle vous présentez la demande, peu importe la date à laquelle la rénovation a commencé.
<input type="checkbox"/>	L'un des particuliers vivant dans le logement existant ou le nouveau logement secondaire doit être un particulier déterminé. Un particulier déterminé répond à <u>un</u> des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 65 ans ou plus à la fin de l'année d'imposition de la période de rénovation. <p style="margin-left: 20px;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • âgée de 18 à 64 ans et admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) à tout moment au cours de l'année d'imposition de la période de rénovation
<input type="checkbox"/>	Ceci est la seule demande de CIRHM pour le particulier déterminé (aîné ayant 65 ans ou plus, ou adulte admissible au CIPH). Une seule rénovation peut être demandée pour un particulier déterminé au cours de sa vie.
<input type="checkbox"/>	Toute personne qui demande le crédit doit être un particulier admissible . Un particulier admissible est un résident du Canada du 1er janvier au 31 décembre de l'année où il fait la demande et qui, selon le cas : <ul style="list-style-type: none"> • réside habituellement, ou a l'intention de résider habituellement, dans le logement admissible dans les 12 mois suivant la fin de la période de rénovation d'une rénovation admissible <u>et est l'un des suivants</u> : <ul style="list-style-type: none"> • un particulier déterminé; • l'époux ou conjoint de fait d'un particulier déterminé (à tout moment au cours de l'année d'imposition pour laquelle vous présentez la demande); • un proche admissible d'un particulier déterminé. <p style="margin-left: 20px;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • est propriétaire du logement admissible (ou est le bénéficiaire d'une fiducie qui est propriétaire du logement admissible) ET est un <u>proche admissible</u> d'un particulier déterminé (un proche admissible est à la fois : 18 ans ou plus à la fin de l'année d'imposition pour laquelle le crédit est demandé; un parent, un grand-parent, un enfant, un petit-enfant, un frère, une sœur, une tante, un oncle, une nièce ou un neveu du particulier déterminé (ou de l'époux ou conjoint de cohabitant du particulier déterminé) à tout moment au cours de l'année d'imposition de la période de rénovation)
<input type="checkbox"/>	Le logement rénové (logement admissible) répond à toutes les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Il est situé au Canada. • Il appartient (conjointement ou non) au particulier déterminé ou à son proche admissible (ou à une fiducie si le particulier déterminé ou son proche admissible est un bénéficiaire de la fiducie) à un moment donné au cours de l'année d'imposition de la période de rénovation. • Il est habituellement habité (ou il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il soit habituellement habité) par le particulier déterminé et par un de ses proche admissible dans les 12 mois suivant la fin de la période de rénovation.
<p>NOTEZ : Vous ne pouvez pas demander plus d'un crédit pour la même dépense. Cela signifie que vous ne pouvez pas demander les dépenses que vous avez incluses dans votre demande de CIRHM dans votre demande de crédit d'impôt pour frais médicaux ou de crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire.</p> <p>Partage du crédit entre les particuliers admissibles</p> <p>Lorsque 2 personnes ou plus partagent les coûts d'une même rénovation admissible, le crédit peut être partagé entre elles, tant que toutes les conditions suivantes sont remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque personne qui demande le CIRHM est un particulier admissible. • Le montant total demandé par tous les particuliers admissibles ne dépasse pas le maximum. • Les particuliers admissibles ne peuvent demander que les dépenses admissibles qu'ils ont engagées. • Le particulier déterminé (aîné ayant 65 ans ou plus, ou adulte admissible au crédit pour personnes handicapées) n'a pas déjà demandé le CIRHM. 	

Personne(s) qui demande(ent) le crédit :

IMPORTANT : lorsque que plusieurs personnes demandent ce crédit pour la même rénovation admissible, le total des montants demandés pour cette rénovation ne peut pas dépasser 50 000\$. Si les particuliers ne peuvent pas s'entendre sur la portion des montants que chacun peut demander, le ministre du Revenu National peut décider les portions.

Prénom et nom :	Dépenses à réclamer (total max. 100%) :	\$	%
Prénom et nom :	Dépenses à réclamer (total max. 100%) :	\$	%
Prénom et nom :	Dépenses à réclamer (total max. 100%) :	\$	%
Prénom et nom :	Dépenses à réclamer (total max. 100%) :	\$	%

INFORMATIONS SUR LES RÉNOVATIONS D'UNE SEULE RÉSIDENCE

Date de début des travaux (jj/mm/aaaa) : / /

Date de fin des travaux (jj/mm/aaaa) : / /

Vous pouvez accumuler les montants pour chaque même fournisseur

Montant de la dépense : \$

Type de la dépense :

Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur :

Date de la dépense (jj/mm/aaaa) : / /

Montant de la dépense : \$

Type de la dépense :

Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur :

Date de la dépense (jj/mm/aaaa) : / /

Montant de la dépense : \$

Type de la dépense :

Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur :

Date de la dépense (jj/mm/aaaa) : / /

Montant de la dépense : \$

Type de la dépense :

Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur :

Date de la dépense (jj/mm/aaaa) : / /

Montant de la dépense : \$

Type de la dépense :

Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur :

Date de la dépense (jj/mm/aaaa) : / /

Montant de la dépense : \$

Type de la dépense :

Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur :

Date de la dépense (jj/mm/aaaa) : / /

MONTANT TOTAL (100%) DES COÛTS DEMANDÉS POUR CETTE RÉSIDENCE ADMISSIBLE (TOUS LES PROPRIÉTAIRES INCLUS) : _____ \$

* Avez-vous déjà reçu un/des remboursement/s pour ces mêmes dépenses dans le cadre d'un autre programme ou crédit? Oui - Combien : _____ \$ Non

Je, soussigné, signe pour tous les autres propriétaires (s'il y a lieu), je confirme leur consentement et que les renseignements ci-dessus sont exacts :

Nom en lettres moulées

Signature _____

En date du (jj/mm/aaaa)

_____ / / _____